EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **17 février 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix sept février deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 février 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Grégory BERNARD, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Marion CANALES à Isabelle LAVEST, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Alparslan COSKUN, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Mesdames Fabienne MONTEL et Géraldine BASTIEN arrivent pendant la présentation de la question n°3 (fin des pouvoirs donnés à Madame Christiane JALICON et Monsieur Jean-Pierre BRENAS).

Rapport N° 31

PROJET DE REQUALIFICATION DU STADE PHILIPPE-MARCOMBES : OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 décembre 2016, a validé l'autorisation de lancement de la concertation sur l'étude d'impact dans le cadre du projet de requalification du stade Philippe-Marcombes.

La concertation se fera donc en parallèle des études de conception (articles L 300-2 et L 103-2 alinéa 3 et suivants du Code de l'Urbanisme) qui sont en cours actuellement suite à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre externe. La présente délibération vise donc à définir les objectifs et modalités de concertation de l'étude d'impact.

Les objectifs de la concertation sont d'informer sur le projet de requalification du stade Philippe-Marcombes et recueillir les réflexions, remarques et contributions sur ses grandes caractéristiques et ses principaux objectifs.

Les modalités de la concertation, en plus des mesures de publicité obligatoires des délibérations et des avis de concertation dans les annonces légales, seront :
- une mise à disposition des pièces du dossier dans la loge des gardiens du stade Philippe-Marcombes (121 avenue de la libération, 63000 Clermont-Ferrand) et à l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand (10 rue Philippe-Marcombes, 63000 Clermont-Ferrand) : études réalisées (plans du projet stade concours, formulaire cas par cas avec notice, et avis de l'autorité environnementale).

Un registre de recueil des observations sera mis à disposition du public sur ces deux sites pour inscrire toute remarque sur le projet.
Le dossier peut être consulté pendant toute la durée de la concertation aux jours et heures suivants : stade Philippe-Marcombes du lundi au dimanche de 8h30 à 18h00 et à Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45,
- l'organisation de 2 réunions publiques (ouvertes à tous) au stade Philippe-Marcombes, en présence du maître d'œuvre.
- l'organisation de réunions spécifiques sur le site avec le comité de quartier et les associations sportives concernées par le projet.
- la parution d'articles dans trois supports de la presse locale pour informer sur les modalités de la concertation (durée, lieu, réunions,…) et la présentation des grandes lignes du projet.
- la mise en ligne sur le site internet de la Ville des modalités de la concertation et du dossier de présentation du projet.
- la mise en place de panneaux aux abords du site pour informer de la concertation en cours.

L'ensemble des mesures de publicité et affichage feront l'objet d'un constat d'huissier.

Cette concertation se déroulera sur la période du 24 février au 31 mars 2017.
A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal en arrêtera le bilan.

Il vous est donc proposé en accord avec votre commission :
- d'approuver les objectifs de la concertation ;
- de décider de mettre en place la concertation selon les modalités précédemment citées ;
- de décider de faire apparaître l'avis de la concertation dans la rubrique «annonces légales» des journaux : «La Montagne», «Le Semeur Hebdo».

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2017

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe aux sports,

Christine DULAC-ROUGERIE